

Mémoire de l'Université de Montréal

Présenté au gouvernement du Québec dans le cadre des
travaux de révision de la Politique québécoise de
financement des universités

20 juin 2023

Sommaire des recommandations

Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal a accompagné l'entrée du Québec dans la modernité et fait rayonner sa culture francophone innovante à travers le monde. Fer de lance francophone de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation au Québec, au Canada et dans les Amériques, l'Université de Montréal rend aujourd'hui possible l'accès aux études supérieures dans des centaines de programmes dans tous les domaines du savoir. Elle compte un corps étudiant de près de 45 000 personnes, dont plus de 12 000 sont aux cycles supérieurs et près de 6 000 ont un statut d'étudiant international. Le corps enseignant regroupe près de 1 700 personnes enseignantes et plus de 1 700 chargées et chargés de cours, en plus des près de 400 professeures et professeurs associés et plus de 2 000 de clinique.

L'Université de Montréal attire, en plus du financement public qu'elle reçoit pour son fonctionnement, des subventions et des dons de grande ampleur lui permettant d'offrir à son corps étudiant l'occasion de développer des habiletés entrepreneuriales, de tisser des liens avec la communauté et de positionner avantageusement le Québec en recherche fondamentale et en innovation. La création récente de l'Institut Courtois sur les nouveaux matériaux, découlant du plus important don philanthropique (159 000 000 \$) jamais fait en recherche fondamentale de l'histoire du Canada, et la réception d'une importante subvention fédérale Apogée en intelligence artificielle (124 500 000 \$) montrent bien son leadership incontournable à cet égard.

Les personnes diplômées de l'Université de Montréal ont contribué significativement à façonner le Québec et elles continuent chaque jour de s'illustrer dans tous les secteurs d'activité et de faire rayonner la nation québécoise sur tous les continents. L'Université de Montréal a d'ailleurs l'ambition, exprimée dans son plan stratégique 2022-2032¹, de devenir l'université de langue française la plus influente au monde. Ce faisant, c'est le Québec qui en bénéficiera le premier puisque l'Université de Montréal, comme le veut son énoncé de mission, « vise la création, la transmission et la mobilisation de savoirs pour que, à travers les actions des membres de sa communauté, elle accompagne la société dans une perspective de bien commun ». Car c'est d'abord à partir du Québec que l'Université de Montréal envisage son action à l'égard du bien commun. C'est forte de cette ambition et de cette empreinte dans la société québécoise que l'Université de Montréal propose les recommandations suivantes au gouvernement du Québec dans le cadre des travaux de révision de la Politique québécoise de financement des universités :

1. Le financement public devrait protéger l'autonomie et les missions universitaires;
2. La formule actuelle basée sur l'effectif fonctionne bien et devrait seulement être ajustée;
3. Le modèle désuet de financement des ressources informationnelles devrait être corrigé;
4. Des ajustements à la formule pourraient aider les établissements francophones;
5. Le modèle de financement de la recherche devrait être ajusté.

¹ Université de Montréal (2021), L'Université de Montréal et du monde de demain. [Plan stratégique 2022-2032](#)

Enfin, l'Université de Montréal réitère son appui aux recommandations formulées par le Bureau de coopération interuniversitaire dans le cadre du présent appel à mémoires.

1. Un financement au service de la mission des universités

La nouvelle politique de financement des universités devrait reconnaître le financement public comme un moyen de réaliser les missions des universités en respect de leur autonomie, à l'instar de la version actuelle et des précédentes. En effet, la politique actuelle de financement des universités souligne que « le financement général accordé aux universités leur permet de remplir leur mission, en tenant compte de leurs caractéristiques propres ainsi que dans le respect de leur autonomie et de leur pouvoir d'initiative en matière d'organisation des activités² ». La version précédente reconnaissait que « la politique de financement respecte l'autonomie d'action des universités; le choix des moyens pour réaliser la mission de l'université appartient donc à chaque établissement³ ».

Recommandation a). Réaffirmer l'autonomie des universités québécoises en utilisant la définition de l'UNESCO, comme le rappelait l'Université de Montréal [dans son mémoire présenté à l'occasion des consultations sur le projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire](#) :

Un établissement est autonome s'il dispose de la latitude nécessaire pour prendre des décisions efficaces concernant ses activités académiques, ses règles de fonctionnement, sa gestion et autres activités connexes, dans la mesure où elles sont conformes aux systèmes de contrôle public, s'agissant en particulier des fonds fournis par l'État, et respectent les libertés académiques et les droits de la personne⁴.

2. Un modèle québécois de financement qui fonctionne bien

L'Université de Montréal est d'avis que le modèle de financement actuel, qui repose en bonne partie sur le financement à l'intrant de l'effectif étudiant, fonctionne somme toute bien en considération des ajustements qui ont été apportés au fil du temps. Basé sur des coûts moyens mesurés pour l'ensemble des établissements, ce modèle de financement offre une transparence et une objectivité qui permettent de financer ceux-ci équitablement.

Des améliorations importantes ont été apportées avec le temps à la formule de financement pour répondre aux défis particuliers liés à la situation géographique et à la taille de certains établissements, simplifier la grille de pondération, puis réduire le nombre d'allocations

² Politique québécoise de financement des universités, 2018.

³ Politique québécoise de financement des universités, 2000.

⁴ Recommandation de l'UNESCO concernant la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur (1997).

spécifiques. Les changements à la formule de financement actuelle que le gouvernement retiendra devraient donc s'inscrire dans la continuité des améliorations apportées au fil du temps.

D'abord, l'Université de Montréal est d'avis que les mécanismes de protection qui ont pour objectif d'éviter des changements annuels draconiens aux subventions en période de baisse d'effectif, comme la moyenne triennale et le palier minimal, doivent demeurer, étant entendu que le niveau du palier minimal pourrait être revu. Ces mesures donnent aux universités une certaine prévisibilité en matière de financement, leur permettant ainsi d'absorber plus facilement les baisses de revenus.

De plus, comme mesure additionnelle de protection des baisses potentielles du nombre d'étudiants et étudiantes, l'Université de Montréal recommande de :

Recommandation b). Convertir de variable à fixe un certain pourcentage de la subvention de la fonction enseignement et de la subvention de soutien à l'enseignement et à la recherche. Ce changement équitable pour les établissements, peu importe leur taille, permettrait de répartir le risque financier plus également entre le gouvernement et les universités, puis d'assurer une meilleure prévisibilité financière pour ces dernières. En contrepartie, les établissements recevraient un financement variable marginal réduit avec chaque hausse d'étudiants et étudiantes, bien que le Ministère pourrait se réserver la possibilité de financer certaines hausses à hauteur de 100 % dans des cas comme une volonté gouvernementale de hausser des cohortes ou de mettre en œuvre des programmes jugés prioritaires. Cette réduction du volet variable des subventions d'enseignement et de soutien entraînerait une baisse de la valeur de financement variable, ce qui pourrait limiter la « course aux clientèles ».

Recommandation c). La réussite étudiante est au cœur des priorités des universités et la diplomation de nos étudiants et étudiantes est une quête incessante. Jusqu'en 2015-2016, les universités pouvaient compter sur une enveloppe budgétaire qui récompensait la diplomation étudiante. Une somme de 7 000 \$ était allouée pour tout diplôme de doctorat délivré, de 1 000 \$ pour toute maîtrise et de 500 \$ pour tout baccalauréat. Cette mesure, dont le montant se serait élevé à près de 43 M\$ en 2015-2016, a malheureusement été abolie par le Ministère. Le contexte actuel, où la réussite étudiante et la diplomation sont des priorités absolues, amène l'Université de Montréal à recommander la réintroduction de cette mesure budgétaire selon les mêmes paramètres qu'au moment de son abolition.

3. Une méthode désuète pour les technologies de l'information

Bien que la partie du financement à l'effectif fonctionne bien, le modèle de financement actuel consacré aux technologies de l'information dans la formule de financement, lié à l'espace ou aux pieds carrés, n'est cependant plus adapté à l'évolution des infrastructures technologiques et applicatives nécessaires au fonctionnement des universités. À l'heure où la part des dépenses de fonctionnement pour les ressources informationnelles est appelée à croître alors que celle des

dépenses d'infrastructure diminuera avec le passage à l'infonuagique, le modèle actuel freine l'innovation, la recherche et l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'enseignement. Le modèle lié à l'espace ou aux pieds carrés doit être revu, car il ne permet pas de répondre adéquatement aux défis engendrés par la transformation numérique, et les sommes consenties à cette part du financement doivent être bonifiées.

Recommandation d). Abandonner le financement des ressources informationnelles sur la base de l'espace ou des pieds carrés et revoir le modèle. Le nouveau modèle devrait permettre aux universités d'adopter partiellement, régulièrement et de manière planifiée les nouvelles technologies de l'information en fonction des modèles pédagogiques utilisés par ses enseignants, des besoins en support aux activités de recherche et des services qu'elles offrent aux étudiants et à sa communauté de façon plus large. Le nouveau modèle retenu ne devrait pas introduire une variable liée au volume de cours offerts à distance.

4. Davantage de moyens pour la compétitivité des établissements francophones

Les universités continuent d'œuvrer à l'attraction d'un plus grand nombre de talents ayant les profils universitaires recherchés pour leurs programmes des cycles supérieurs, d'une part, et de diversification de leur provenance, d'autre part. Mais malgré les efforts des universités francophones, des différences marquées demeurent du point de vue tant du nombre que du profil des personnes qui optent pour les réseaux francophone et anglophone. Ainsi, le nombre de personnes choisissant de faire des études en anglais ne cesse d'augmenter et les universités francophones peinent à diversifier leurs bassins de recrutement et à attirer des étudiantes et étudiants en provenance de pays dont la population maîtrise généralement peu le français.

Afin de permettre aux universités francophones d'être plus compétitives et de devenir des leviers plus efficaces pour contrer le déclin du français, le gouvernement du Québec pourrait apporter une série d'ajustements à la politique de financement concernant les droits de scolarité, la philanthropie, les échanges étudiants et le recrutement international.

Recommandation e). Abaisser au niveau des droits de scolarité forfaitaires canadiens les droits de scolarité imposés aux étudiants internationaux qui ont été sélectionnés par une université québécoise francophone, pour un programme de maîtrise ou de doctorat, et qui ont démontré avoir au moment de l'admission un niveau de compétence en français égal ou supérieur à B2 (CECRL) ou à 8 (échelle québécoise). Les droits de scolarité réduits pour les étudiants français et belges demeureraient. Cette recommandation a aussi été formulée par l'Université de Montréal au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pour alimenter la réflexion sur l'avenir de la langue française.

Recommandation f). Reconsidérer l'imposition de droits de scolarité canadiens plutôt qu'internationaux pour les étudiantes et étudiants internationaux francophones lorsqu'ils s'inscrivent dans un programme de premier cycle en anglais dans une université anglophone. Cette

recommandation a aussi été formulée par l'Université de Montréal au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations pour alimenter la réflexion sur l'avenir de la langue française.

Recommandation g). Accroître la part du financement accordé spécifiquement aux universités francophones en appui au recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux (règle budgétaire 2.1.6).

Recommandation h). Accroître la part du financement versé par le gouvernement du Québec pour chaque dollar de dons obtenus par les universités francophones (règle budgétaire 2.2.1).

Recommandation i). Étendre l'admissibilité au programme de mobilité internationale et de courts séjours à l'étranger aux étudiantes et étudiants à temps partiel (règle budgétaire 2.4.1).

5. Des écarts entre les modes de financement de la recherche

Il est primordial que le gouvernement maintienne les investissements en recherche fondamentale, qui forme la relève et sous-tend l'innovation dans toutes les sphères du savoir. Cet appui permet à la fois de former *par* la recherche et de produire de nouvelles connaissances et du nouveau savoir-faire. L'organisation actuelle des modes de financement de la recherche par le gouvernement du Québec entraîne toutefois des déficits causés par l'intensité des activités associées à cette recherche, déficits qui fragilisent la capacité de former par la recherche, particulièrement aux cycles supérieurs. Une partie importante de ces déficits accumulés est attribuable à un manque de financement général de la fonction recherche et, plus précisément, des frais indirects et de certaines activités de soutien à la recherche.

Recommandation j). Créer une enveloppe destinée au financement du soutien à la recherche de la part du gouvernement du Québec pour les coûts qui ne sont pas déjà pleinement couverts, comme certains équipements, des personnels pour gérer, protéger et rendre accessibles les données, un personnel hautement qualifié pour l'optimisation des plateformes de recherche et une ouverture accrue aux partenaires externes. Cette enveloppe pourrait être distribuée aux universités en fonction de leur intensité de recherche.